



## AU QUOTIDIEN

Contre les **cambriolages**,  
les **bons réflexes** !



### Protégez les accès

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un

entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.

### **Soyez prévoyant**

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

### **Soyez vigilant**

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

### **Ne commettez pas d'imprudence**

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

## **AVANT DE PARTIR EN VACANCES**

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien,...).

Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. De même, il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

### Opération tranquillité vacances

Vous pouvez signaler votre absence à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile.

Renseignements et formulaires de demande sur place ou sur Internet

### Attention au démarchage

Pour les personnes âgées (vente de matelas, faux agents EDF, des eaux, faux policiers...)

Pour tous, attention aux escroqueries via le net ( achat d'un chien/véhicule ou autres sur le bon coin avec paiement par mandat cash ou westerunion)

## **EN CAS DE CAMBRIOLAGE**

Prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtements, ...).

## **Avant l'arrivée des forces de l'ordre**

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre
- interdisez l'accès des lieux

Prenez des mesures pour éviter un nouveau cambriolage (changement des serrures, réparations, ...).

Déposez plainte à la brigade de gendarmerie, en vous munissant d'une pièce d'identité.

## **En cas de doute : Composez le 17**

Sinon, vous dépendez de la communauté de brigades de gendarmerie de Mamers, composée des brigades suivantes :

Brigade de proximité chef lieu de Mamers 02.43.97.60.38 vous accueille du lundi au samedi de 08 heures

à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Dimanche et jour férié de 09 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures.

Brigade de proximité de Marolles les Braults 02.43.97.41.16 vous accueille le lundi de 14 heures à 18 heures, le mercredi et vendredi de 08 heures à 12 heures.

Brigade de proximité de Bonnétable 02.43.29.30.22 vous accueille les lundi et mardi de 08 heures à 12 heures, les mercredi et samedi de 14 heures à 18 heures.